

## 6.2 Plan de zonage Secteur Ouest



PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013  
Dossier modifié suite aux observations du contrôle de légalité du Préfet  
Conseil Municipal du 14 mars 2014

- Légende**
- Limite de zone**  
Les secteurs indiqués "1" doivent prendre en compte le risque inondation
- Emplacements Réservés**  
Emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Cu  
Emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Cu  
Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 16° du Cu  
Linéaires commerciaux au titre de l'article L.123-1-5 7° bis du Cu  
Limite de la zone non aedificandi au titre l'article L.111-1-4 du Cu  
Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130-1 du Cu  
Limite de Lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares  
Éléments bâtis remarquables au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu  
Espace paysager remarquable au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu  
Alignement d'arbres protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Cu
- Risque lié au transport de matière dangereuse**  
Zone permanente d'interdiction  
Zone de restriction

**Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'urbanisme**

OBJET	EMPIRE TOTALE	BENÉFICIAIRE
11 Création d'une voie	4 400 m <sup>2</sup>	Commune
12 Élargissement du carrefour rue du Poteau/rue du Maréchal	150 m <sup>2</sup>	Commune
13 Élargissement du chemin et du carrefour de Beaurépère	6 970 m <sup>2</sup>	Commune
14 Aménagement d'une voie au niveau de la jonction entre la rue Judée de la Halle et la rue la Rousse	1 285 m <sup>2</sup>	Commune
15 Création d'un chemin piéton (rue Maistre, liaison vers la route d'Etampes)	418 m <sup>2</sup>	Commune
16 Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Etampes)	484 m <sup>2</sup>	Commune
17 Élargissement de la rue Maurice Galais	1 440 m <sup>2</sup>	Commune
18 Création d'un chemin piéton (jonction rue de Beaurépère de la rue du)	770 m <sup>2</sup>	Commune
19 Aménagement des abords de l'Orge	5 190 m <sup>2</sup>	Commune
10 Aménagement paysager	4 974 m <sup>2</sup>	Commune
11 Création de la voie de contournement Nord	31 480 m <sup>2</sup>	Conseil Général de l'Essonne (P1)
12 Aménagement hydraulique de la zone humide du hussou de l'étang de la Muette en amont du Parc Lavoisier	44 729 m <sup>2</sup>	SIVUS
13 Aménagement hydraulique de la zone humide	32 638 m <sup>2</sup>	SIVUS
14 Création de places de stationnement (rue Emile Zola)	395,5 m <sup>2</sup>	Commune
15 Création de places de stationnement (rue Geoffroy)	735 m <sup>2</sup>	Commune
16 Aménagement des tables des Benards	3 320 m <sup>2</sup>	Commune

  

**Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Code de l'urbanisme**

OBJET	EMPIRE TOTALE	BENÉFICIAIRE
17 Création d'un chemin piéton	364 m <sup>2</sup>	Commune
18 Création d'un chemin piéton	411 m <sup>2</sup>	Commune

